

CONTRAT DE LOCATION

Entre

d'une part :

BONFILS Michèle

50, CH DES TROIS MURGERS

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Tél : 04 79 25 47 59 / 06 85 13 77 62

Mail : bonfils.michele@free.fr

et d'autre part :

Tél : _____

Mail : _____

Il a été convenu ce qui suit :

Mme BONFILS Michèle loue au preneur ci-dessus désigné qui accepte,

L'appartement , 11, passage saint maurice / 73700 Bourg-saint-maurice (les ARCS).

Catégorie 4+2 personnes

La location commencera le : ____/____/____ à ____ heures

Et se terminera le : ____/____/____ à ____ heures

Le présent engagement concerne des locaux de plaisance et la location est uniquement à destination saisonnière. En aucun cas, l'occupation de l'appartement ci-dessus désigné ne pourra prendre effet avant la date et l'heure stipulées sur le présent contrat.

De-même, l'appartement devra être libéré et rendu propre le ____/____/____ à ____ heures.

Si pour une raison quelconque, le locataire ne libérait pas les lieux au jour et à l'heure prévus par le contrat, le propriétaire conservera le montant intégral de la caution, le preneur l'acceptant ainsi. Il serait tenu de verser de plus au propriétaire le montant des dommages et intérêts qui pourraient être demandés par le locataire suivant, dont le séjour serait ainsi compromis.

Le prix de la location comprend le chauffage, l'électricité, l'eau chaude et l'eau froide. Taxe de séjour de **0.80€** non incluse, à régler sur place au propriétaire.

IMPORTANT : en cas de retard dans votre arrivée, prière d'avertir le propriétaire.

Montant de la location : _____

Arrhes versées 30% : _____

Solde à régler au propriétaire lors de la remise des clés : _____

Fait à Bourg-Saint-Maurice,

Le ____/____/____

Signature du propriétaire

Signature du locataire

Précédé de la mention

« lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

CONDITIONS GENERALES :

L'inscription à un séjour implique l'acceptation des conditions générales régissant les rapports entre le propriétaire et le locataire.

CONDITONS PARTICULIERES :

L'inscription sera considérée comme définitive à la réception d'une somme représentant 30% du montant de la location.

Ces arrhes resteront acquises par le propriétaire en cas de dénonciation du contrat.

PRIX :

Le présent contrat sera considéré comme nul si le solde n'est pas intégralement versé à la remise des clés et les arrhes seront conservées par le propriétaire à titre de dédommagement.

CAUTION :

En outre et en garantie de l'exécution des clauses et condition du présent contrat, ainsi que de la restitution en bon état des locaux, appareils et mobiliers, le dépôt d'une caution de _____ sera effectué par le locataire dès son arrivée.

RESTITUTION DE LA CAUTION :

La restitution de la caution sera effectuée 15 jours après votre départ sous déduction du coût des objets manquants, des nettoyages et réparations nécessaires à la remise en état des lieux.

Si ces différents frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde.

INVENTAIRE :

L'inventaire est affiché dans chaque appartement. Toute réclamation devra être présentée au plus tard le lendemain matin de l'arrivée avant 12 heures au propriétaire. Passe ce délai, si aucune réclamation n'a été formulée, l'inventaire sera considéré comme accepté par le locataire.

En cas de perte d'une clé par le locataire, une somme forfaitaire de 50€ sera exigée pour couvrir les frais afférents à cette perte (changement de serrure). Le locataire jouira des lieux loués et du mobilier les garnissant en « bon père de famille ». Il reconnaît avoir prit connaissance du descriptif des lieux. Toute sous-location est rigoureusement interdite.

REDUCTION DE LA DUREE DU SEJOUR :

En cas de réduction de la durée du séjour pour quelque cause que se soit, le propriétaire sera en aucun cas tenu de rembourser le loyer correspondant à cette réduction de séjour.

En cas d'inexécution d'une des clauses du contrat, le présent engagement sera résilié de plein droit.

IMPORTANT :

Si le nombre de personnes est supérieur aux accords passés sur le contrat de location, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires.

Les draps ne sont pas fournis.

Afin de préserver cet endroit chaleureux, la cigarette n'est pas tolérée,

Les animaux ne sont pas admis.